

PEYRÓ LLOPIS, Ana (Espagne)

[Original : anglais]

Exposé des qualifications

Le Gouvernement espagnol a décidé de proposer la candidature de la Dr. Ana Peyró Llopis au poste de juge à la Cour pénale internationale (CPI) lors des élections qui se tiendront lors de la 25^{ème} session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, en décembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, alinéa a), du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la CPI (ICC-ASP/3/Res. 6 amendée), le Gouvernement espagnol a l'honneur de présenter l'exposé suivant de ses qualifications :

(a) Exposé détaillé du degré auquel la candidate présente les qualités requises aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa 4 a) de l'article 36 du Statut

Article 36, paragraphe 3, alinéa a)

La Dr. Peyró est une personne jouissant d'une haute considération morale, impartialité et intégrité, qui réunit les conditions requises pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires en Espagne. L'article 159, paragraphe 2, de la Constitution espagnole stipule que les membres du Tribunal Constitutionnel doivent être nommés parmi les magistrats et les procureurs, les professeurs d'université, les fonctionnaires et les avocats, tous étant des juristes de compétence reconnue ayant plus de quinze ans d'expérience professionnelle. La Dr. Peyró a plus de vingt-cinq ans d'expérience en droit international public, en justice et responsabilité pénale, acquise dans le cadre de son activité professionnelle en tant que professeure dans plusieurs universités, fonctionnaire et juriste au service du Gouvernement espagnol et des Nations Unies.

Article 36, paragraphe 3, alinéa b)

La Dr. Peyró est une juriste espagnole spécialisée en droit international public, justice et responsabilité pénale internationale, qui compte plus de vingt-cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique.

(i) La Dr. Peyró possède une compétence largement reconnue dans des domaines du droit international qui sont pertinents pour le travail judiciaire de la Cour, en particulier en droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme et droit international pénal.

Actuellement, elle occupe le poste d'Administratrice générale au Bureau des Affaires Juridiques du Secrétariat des Nations Unies, où elle dirige des équipes de conseil juridique en matière de droit international public dans des situations de conflit et d'après-conflit, en particulier dans les domaines du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international pénal. En tant que Directrice par intérim du Département des Affaires Juridiques de l'UNRWA, elle a conseillé sur les aspects juridiques de la crise humanitaire résultant du conflit armé à Gaza en 2021, en particulier sur les questions de droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme, droit international des réfugiés, droit international pénal, responsabilité pénale internationale et privilèges et immunités.

Avant d'entrer au service des Nations Unies, la Dr. Peyró a été chercheuse et professeure de droit international public dans les universités les plus prestigieuses, notamment à l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), New York University, l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences-Po), Universidad Autónoma de Madrid et Universidad Complutense de Madrid. En tant que professeure, elle a enseigné des cours généraux de droit international public et des cours spécialisés en droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme et droit international

pénal, y compris des séminaires de droit international humanitaire destinés aux forces armées, au sein du Ministère espagnol de la Défense, et des séminaires de droit international des droits de l'homme et sur la violence à l'égard des femmes destinés à des juges issus de différentes traditions juridiques dans le cadre de programmes du Conseil de l'Europe. Elle a également dirigé une équipe de recherche européenne financée par la Commission européenne et consacrée à l'examen des droits des personnes détenues en droit international. Sa compétence en droit international public est largement démontrée par ses nombreuses publications, y compris un ouvrage qui a obtenu en 2005 le prix Suzanne Bastid, décerné à la meilleure thèse de doctorat en droit international public en langue française. Elle a également publié en matière de justice pénale internationale, y compris un ouvrage consacré à la compétence universelle en matière de crimes contre l'humanité.

La Dr. Peyró a également exercé les fonctions de conseillère juridique principale au Ministère espagnol de la Justice, où elle a régulièrement conseillé sur des questions de droit international public, notamment en matière de droit international des droits de l'homme, de droit international humanitaire et de droit international pénal. Elle a également fait partie des équipes représentant l'Espagne auprès de plusieurs comités des droits de l'homme des Nations Unies et lors de l'Examen périodique universel.

(ii) La Dr. Peyró possède également une grande expérience dans des professions juridiques qui présentent un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour, s'occupant en particulier de la supervision du conseil juridique en matière de responsabilité pénale, y compris par rapport aux tribunaux pénaux internationaux et hybrides, notamment la Cour pénale internationale, le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux et les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. L'exercice de ces fonctions comprend toute question relative à la mise en œuvre de l'Accord régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la transmission d'informations à la Cour par les Nations Unies.

En 2024, elle a été nommée Conseillère spéciale par intérim et Cheffe de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies à l'appui de la reddition des comptes pour les crimes commis par Da'esh/État Islamique d'Iraq et du Levant (UNITAD). Dans le cadre de ces fonctions, elle a conclu des enquêtes pénales relatives aux actes commis par l'EIIL (Da'esh) en Iraq susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide. Ce travail impliquait l'évaluation des éléments de preuve de ces actes, tels que recueillis, préservés et conservés par UNITAD. En tant que Cheffe de cette équipe, elle a personnellement supervisé, révisé et déterminé des conclusions juridiques dans des rapports analytiques et dans les situations analysées, en vue de leur possible utilisation dans le cadre de procédures pénales équitables et indépendantes.

En tant que conseillère juridique principale auprès du Ministère espagnol de la Justice, elle a conseillé sur des questions de justice pénale internationale, notamment en matière de compétence universelle pour crimes internationaux et de coopération judiciaire en matière pénale, y compris avec les tribunaux pénaux internationaux.

Article 36, paragraphe 3, alinéa c)

La Dr. Peyró est bilingue en espagnol et en français. Elle a principalement suivi sa formation en France et dans d'autres pays francophones et a enseigné dans deux des universités françaises les plus prestigieuses, à savoir l'Université Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences-Po). Elle a également obtenu en 2005 le prix Suzanne Bastid à la meilleure thèse de doctorat en droit international public en langue française. Elle possède une excellente connaissance de l'anglais et le parle couramment. Elle a travaillé, en tant que juriste spécialisée en droit international, en anglais, en français et en espagnol. Elle parle également couramment l'italien.

(b) Indication précisant si la candidate est présentée au titre de la liste A ou de la liste B, aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut

La Dr. Peyró est présentée au titre de la liste B, qui comprend les candidats ayant une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

(c) Informations relatives aux sous-alinéas i) à iii) de l'alinéa a) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

En ce qui concerne l'article 36, paragraphe 8, alinéa a), du Statut, il est indiqué ce qui suit :

- (i) La Dr. Peyró représente principalement le droit continental ou droit civil, compte tenu de sa formation en Espagne (Maîtrise) et en France (Diplôme d'études avancées et Doctorat) et de son expérience professionnelle en tant que juriste dans ces deux pays. Elle possède également une connaissance approfondie de la « common law » et d'autres traditions juridiques, ayant étudié et travaillé aux États-Unis (recherche postdoctorale) et travaillé et fourni des conseils juridiques en collaboration avec des juristes représentant divers systèmes juridiques, notamment au Bureau des Affaires Juridiques des Nations Unies, à l'UNRWA et à UNITAD ;
- (ii) La Dr. Peyró est de nationalité espagnole. Sa candidature relève du groupe des États d'Europe occidentale et autres États ; et
- (iii) La Dr. Peyró est une femme.

(d) Indication précisant si la candidate est spécialisée dans certaines matières, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 8 de l'article 36 du Statut

La Dr. Peyró est une juriste spécialisée dans la violence contre les femmes et les enfants. Au sein du Ministère espagnol de la Justice, elle a élaboré des ordonnances et des protocoles pour l'application de la Loi Organique espagnole sur les Mesures de Protection Intégrale contre la Violence de Genre, adoptée en 2004, et a également conseillé lors de la préparation de la Convention du Conseil de l'Europe de 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). En tant que consultante du Conseil de l'Europe et de fondations publiques du système de coopération espagnole, elle a dispensé des formations en matière de droit international des droits de l'homme et de violence à l'égard des femmes à des juges en Roumanie, au Maroc et en Tunisie.

Au sein des Nations Unies, elle a coordonné les activités du Bureau des Affaires Juridiques en ce qui concerne les questions juridiques découlant des mandats des Représentants Spéciaux du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés et la violence sexuelle dans les conflits. En tant que Conseillère spéciale par intérim de l'UNITAD, elle a supervisé les enquêtes sur les crimes internationaux commis contre les femmes et les enfants par l'EIL (Da'esh) en Iraq.

(e) Indication de la nationalité de la candidate, aux fins du paragraphe 7 de l'article 36 du Statut

La Dr. Peyró est uniquement ressortissante espagnole.

(f) Indication précisant si la candidature est présentée conformément aux dispositions du sous-alinéa i) du paragraphe 4 a) ou du sous-alinéa ii) du paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut, et description détaillée des éléments de la procédure menant à la candidature

Le Gouvernement espagnol présente la candidature de la Dr. Peyró dans le strict respect de la procédure nationale prévue pour proposer des candidats au poste de juge à la Cour pénale internationale. Cette procédure, conformément à l'article 36, paragraphe 4 a), sous-alinéa ii), du Statut de Rome, consiste en un processus de sélection mené par le Groupe national de l'Espagne à la Cour permanente d'arbitrage.

Le Groupe national, présidé par l'Ambassadeur Juan Antonio Yáñez-Barnuevo (ancien Représentant Permanent de l'Espagne auprès des Nations Unies et Chef de la délégation espagnole à la Conférence de Rome de 1998), a examiné de nombreuses candidatures depuis le début de l'année 2025. Le Groupe national a présélectionné trois candidats sur la base des critères énoncés à l'article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome, et, en septembre 2025, il a évalué en profondeur les mérites des candidats présélectionnés, choisissant finalement la Dr. Peyró en tant que candidate la plus qualifiée de par son parcours universitaire et professionnel exceptionnel, notamment son expérience multidisciplinaire en matière de droit international public et de justice pénale internationale acquise dans le milieu universitaire, au Ministère espagnol de la Justice et aux Nations Unies.

Le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération du Gouvernement espagnol a été informé de la décision prise par le Groupe national de l'Espagne en vue de présenter la candidature. Une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle le Groupe National de l'Espagne à la Cour permanente d'arbitrage a décidé à l'unanimité de proposer la Dr. Peyró comme candidate au poste de juge à la Cour pénale internationale est jointe en annexe.

(g) Compte-rendu des informations fournies en vertu de l'alinéa a) par un membre de haut rang de la magistrature au niveau national ou par l'autorité de l'État de désignation chargée de la supervision de la procédure de présentation des candidatures

La candidature de la Dr. Peyró a été approuvée formellement par le ministre des Affaires étrangères, de l'Union Européenne et de la Coopération, chargé de la supervision de la procédure de présentation des candidatures et responsable de l'approbation officielle de la candidature.

(h) L'engagement de la candidate à fournir ses services à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exige

La Dr. Peyró s'est engagée à être disponible pour assumer ses fonctions à temps plein lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.